

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 1061**

présenté par
M. Vandewalle

ARTICLE 12

À l'alinéa 6, après le mot :

« concernées »,

insérer les mots :

« , les parcs naturels régionaux présents dans la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de leur rôle moteur en matière de protection de la biodiversité, les Parcs naturels régionaux devraient être systématiquement associés à la préparation du plan régional de l'agriculture durable, ce dernier devant tenir compte des enjeux environnementaux.